



**Intervention de Laurence Cohen,  
Sénatrice du Val-de-Marne  
Membre du Groupe CRCE**

## **Projet de Loi Bioéthique**

21 janvier 2020

6 min

---

Mesdames les Ministres

Mesdames et Messieurs les Rapporteurs

Cher.e.s Collègues

Je tiens tout d'abord à remercier les rapporteur.e.s pour la qualité du travail. Les nombreuses auditions menées ont permis de nous éclairer sur un certain nombre de sujets, certains complexes, d'autres sensibles mais toutes, se sont déroulés dans un climat plutôt serein. Et je remercie également les Ministres d'avoir organisé des séminaires sur ces questions.

La révision des lois de bioéthique nous confère une grande responsabilité sur l'avenir du genre humain, sur les limites que

nous voulons poser pour définir ce qui est scientifiquement et techniquement possible d'une part, et éthiquement souhaitable d'autre part, pour ne pas dénaturer l'espèce humaine, pour ne pas marchandiser le vivant.

Toute avancée technique ne constitue pas en soi un progrès et c'est à nous en tant que législateurs de mettre des garde-fous.

Il n'est pas toujours simple de se projeter dans l'exploration d'un monde inconnu rendu concret par l'évolution des connaissances et des technologies, de dépasser certaines frontières sans s'affranchir des principes qui fondent notre société.

Comment continuer à avancer vers l'émancipation et le progrès sans basculer vers une dystopie telle que décrite par Aldous Huxley dans le Meilleur des Mondes ?

Parlementaire communiste, je suis particulièrement sensible à ces 2 aspects et résolument déterminée à faire barrière aux forces financières et marchandes qui veulent faire voler en éclat notre modèle social et éthique.

J'en viens à présent au texte lui-même en centrant mon propos **sur les droits humains nouveaux.**

**Ouvrir la PMA à toutes les femmes, qu'elles soient en couple avec une autre femme, ou seules,** est pour nous un acte fort, un réel pas en faveur de l'égalité. Nous avons d'ailleurs

régulièrement déposé des amendements, allant en ce sens, sur des textes précédents.

Une avancée attendue, promise depuis des années, et enfin obtenue après une longue bataille pour mettre fin à une discrimination, fondée notamment sur l'orientation sexuelle.

En ouvrant la PMA aux couples lesbiens, nous allons mettre fin à une illégalité hypocrite puisque cette pratique était autorisée dans plusieurs pays voisins et que de nombreuses femmes françaises se rendent chaque année à l'étranger pour pouvoir fonder une famille. Ainsi, à la discrimination reposant sur l'orientation sexuelle, s'en ajoutait une autre fondée sur l'argent, au regard du coût d'une PMA à l'étranger.

Hypocrisie également car depuis 2013 et la loi sur le mariage pour toutes et tous, alors qu'il est possible pour les couples de même sexe d'adopter et donc d'être parents, il n'était pas possible pour les couples de femmes d'avoir accès à la PMA.

Cet élargissement du droit à la PMA, dans un contexte où l'homophobie est encore très présente en France, peut donc contribuer à un peu plus d'égalité, en mettant fin à une sorte d'homophobie institutionnalisée. Et comme l'a très justement dit l'une des représentantes d'association LGBT que nous avons auditionnée, *“la République doit protéger de la même façon tous ses enfants”*.

**L'article 1 de ce projet de loi est donc majeur et nous serions heureux et heureuses au groupe de pouvoir le voter, à condition que l'amendement de la rapporteure Muriel Jourda accepté en commission, soit supprimé. N'est-il pas une façon détournée d'exclure encore et toujours des couples de femmes et les femmes seules, puisque le remboursement de la PMA est conditionné par le caractère pathologique ?**

J'en viens à présent à l'autre grande avancée de ce texte qui est **la levée de l'anonymat en cas de recours à l'AMP.**

Là encore, cela répond à une demande légitime de la part d'enfants nés par don, d'avoir accès à leurs origines, s'ils le souhaitent à leur majorité. Nous avons entendu leur souffrance, pour un certain nombre d'entre eux, d'être confrontés à un vide dans leur histoire personnelle, qu'ils pourront désormais combler s'ils en ressentent le besoin.

Dire cela, ne veut pas dire que le géniteur est un père, un parent, bien au contraire, ce qui viendrait à légitimer les arguments des anti-PMA pour toutes.

Dire cela c'est reconnaître, que dans bien des familles hétérosexuelles, de fait, le silence, le tabou autour d'une conception par PMA peut être douloureux si l'enfant ne connaît pas toute son histoire.

Pour autant, et c'est essentiel, l'un de nos principes éthiques fondamentaux, est garanti et préservé, puisque l'anonymat restera entre le donneur et le couple receveur.

Par ailleurs, nous saluons que **le texte fasse évoluer notre législation en faveur d'autres dons, que ce soit le don croisé d'organes pour les greffes rénales ou pour le don d'organes, de tissus et de cellules des majeurs protégés.**

En leur permettant de donner leurs organes, à des fins scientifiques et médicales, et ainsi d'entrer dans le droit commun, nous allons vers une meilleure reconnaissance des majeurs protégés tout en posant une limite éthique pour le prélèvement post mortem, sur adoption d'un amendement du rapporteur Jomier.

C'est typiquement ce genre de sujet qui nous a questionné pour déterminer où situer la ligne rouge à ne pas franchir.

Tout comme, nous nous sommes interrogés sur un autre sujet sensible, **le diagnostic préimplantatoire.**

Jusqu'à présent, et selon l'avis du CCNE et de professionnels que nous avons auditionnés, cette définition était relativement restrictive, et l'était encore plus au regard de l'évolution des techniques médicales. J'entends bien les craintes exprimées par plusieurs de mes collègues, sur les risques de dérive, de sélection, pour ne pas dire d'eugénisme.

Mais je crois que la définition proposée ne tombe pas dans ces écueils tout en évitant à des femmes, à des couples déjà engagés dans une procédure lourde et difficile de connaître encore plus de complications en termes de santé par la suite ou de multiplier les fausses-couches.

Là aussi, il me semble que nous sommes parvenus à un équilibre entre avancées scientifiques, droits nouveaux et principes éthiques garantis.

Enfin, je voudrais terminer mon intervention par la problématique **des enfants présentant une variation du développement sexuel**, qui ne figurait pas dans le projet de loi initial.

Nous avons déjà eu l'occasion avec la Délégation Droits des femmes de nous intéresser à ce sujet, et de comprendre les difficultés de ces enfants, notamment celles et ceux qui ont été opérées, et à qui a été attribué un sexe qui ne correspond pas à leur genre.

Même si aujourd'hui, les opérations à la naissance, sont de moins en moins pratiquées, nous pensons au groupe CRCE, qu'il faut aller plus loin et les interdire sauf en cas de nécessité médicale.

Il s'agit ici aussi d'une question fondamentale touchant au respect de l'intégrité physique de ces personnes.

En conclusion, on le voit les sujets sont nombreux, passionnants, sur des thèmes qui peuvent parfois dépasser les clivages politiques, tant ici, c'est l'intime, la conscience de chacun qui est interpellé.

Ce texte a pu nous bousculer dans nos certitudes, nous plonger dans à un futur fantasmatique parfois proche de la science-

fiction, tant les évolutions médicales, scientifiques vont vite, mais également dans un futur inquiétant tant les appétits financiers sont sans limite, dans un monde capitaliste où tout est prétexte à la marchandisation.

C'est un enjeu politique, parfois vertigineux qui nous fait faire un bond vers l'avenir. Nous participons à dessiner le monde de demain, en visant le meilleur, et en donnant les clés à nos concitoyen.nes d'avoir un jugement libre et éclairé, c'est l'essence même d'une démocratie, d'une démocratie éthique.

“ Ne pas bâtir le monde, c'est le détruire” écrivait le philosophe Emmanuel Levinas, telle sera ma conclusion.

Je vous remercie